

Décision

Générale

colonial

Décision n° 48 18 janvier 1950

n° 48 18

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1950

Date de publication

18 janvier 1950

Date du numéro

31 janvier 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et: dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, A'n l'ordonnance organique du 15 septembr;- 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1854 ; A'u le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et. les accessoires de solde: Vu le décret du 3 juillet, 1897 portant règlement) sur les passages accordés aux fonctionnaires, employés et agents civils et militaires des services coloniaux ou locaux

Vule contrat d'engagement; de M. Commit (Robert), en date du 25 juin 1947 et, notamment l'article 1er, 1°

Vula demande de M. Cornuat, en date du 8 janvier 1950,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé de six mois, pour en jouir aux Sièges (Yonne), est accordé à M. Cornuat (Robert), agent contractuel au service des informations. Art. 2. — M. Cornuat rejoindra son lieu de congé, par première occasion maritime, pour compter du 15 janvier et voyagera en 2e classe aux frais du budget local (assimilation : 3e catégorie). Art. 3. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin-sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.